



**Décision arrêtant la liste des personnes
Autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant à compter du 1^{er} août 2022**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

IFAS de Béziers, demande transmise le 1^{er} août 2022

ANTUNES	Emma
BACH	Océane
BOURELY	Aurélien
BROUXEL	Sandrine
CLEMENTE	Christopher
DELMAS	Marie-Christine
DJENIDI	Sarra
HUMBERT	Lucy
LAURENT-GUY	Cassandra
MAILHE	Julie
MANSUY	Priscyllia
MOLINA	Ophélie
N'MILI	Hikmate
PINTO	Sonia
ROBLIN	Christine
ROUCH	Margaux
SABLIER	Ninon

SANCHEZ
VIALA

Christelle
Julie

Pour Le Préfet d'Occitanie,
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des solidarités
La Coordinatrice des Formations Paramédicales

Valérie LECHARDOY

